

TOURNOI PROVINCIAL « MASTER » – REGLEMENT

1. Le club de **T.T. VedriNamur (N 051)** organise le **dimanche 5 mars 2023** à la salle du **T.T. VedriNamur - Rue Fond de Bouge, 43 à 5020 VEDRIN** son 52 ième tournoi annuel. Ce tournoi est qualificatif pour la journée finale des Masters Namurois.
2. Le tournoi se joue selon les statuts et règlements de la FRBTT et est exclusivement réservé aux personnes affiliées à l'une des Ailes de la FRBTT ou à une Fédération reconnue par l'ITTF. Chacun doit pouvoir, le cas échéant, présenter un document d'identité.
3. Il sera fait usage de **12** tables et de balles de couleur **blanche**. Le maximum d'inscriptions sera de **300**
4. Le droit de participation est fixé à 4 € par série.
5. Lors de l'inscription, il est impératif de communiquer le numéro de licence, prénom, nom, classement, indice du club d'appartenance et les séries désirées.
6. Les joueurs peuvent s'inscrire dans 2 séries (NC-E6/E4-E2/E0-D6/D4-D2D0-C-B-Bspéciale). Chaque joueur doit s'inscrire dans la série de son classement et éventuellement dans la série supérieure ou une série spéciale (uniquement pour les Séries B).
7. Le 1° tour de toutes les séries se fera par poule de 3 (au minimum) sauf la série Bspéciale. De manière à éviter les absences et pour permettre de jouer correctement en poule, le montant des inscriptions des absents sera doublé. Les dames doivent s'inscrire avec leur classement « Homme ».
8. Les matchs se jouent en 3 sets gagnants de 11 points.
9. Le dernier d'une poule ou le perdant dans le tableau final est tenu de conserver la balle et de rester à la table pour y arbitrer le match suivant. Le vainqueur de poule ou le gagnant dans le tableau final est tenu de rapporter le résultat auprès du juge-arbitre et de transmettre la fiche suivante à la table où il vient de disputer son match. En s'engageant au tournoi, chacun déclare accepter cette règle et, en cas de refus, s'expose à des sanctions fédérales.
10. L'équipement des joueurs devra être conforme aux règlements en vigueur à la FRBTT. Le port de chaussures à semelles noires est strictement interdit.
11. Il est interdit de fumer dans la salle de jeu et dans la cafétéria.
12. Les juges-arbitres et les membres du comité prendront toutes les décisions nécessaires pour assurer le bon déroulement du tournoi.
13. Le comité organisateur se réserve le droit de supprimer les séries ne réunissant pas 4 inscriptions. Il décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
14. Horaire :
 - 09h00 : Série NC et E2/E0**
 - 11h00 : Série E6/E4**
 - 12h00 : Série D6/D4**
 - 13h00 : Série C**
 - 14h00 : Série Bspéciale (élimination directe)**
 - 15h00 : Série D2/D0**
 - 16h00 : Série B**
15. Inscriptions : <https://resultats.aftt.be/tournois>
Ou à envoyer à **Laforge Eli**
Rue de l'Eau Vive, 65 à 5020 VEDRIN
E-mail : eli.laforge@skynet.be 0475/541219
Jusqu'au jeudi **2 mars 2023**
L'élaboration des tableaux aura lieu le **Vendredi 3 mars 2023** à l'adresse suivante :
Rue Fond de Bouge, 43 à 5020 VEDRIN
16. Résultats : Les résultats papier sont à envoyer à Dominique HARMAND, sauf s'ils sont remis à un représentant du CPN ce jour-là. Les fichiers informatisés et le fichier « Résultats du Masters » sont à renvoyer à l'adresse mail **MASTERS@FRBTT-NAMUR.BE**

JUGES-ARBITRES
Laforge Emmanuel et Laforge Eli

ADJOINTS EVENTUELS
Désignation CPN ou membres du TT Vedinamur

Approuvé par le C.P.N. sous le n° DH_2022-2023_M16